



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 26 : Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif

POINT DE VUE DE L'IATA SUR LA RÉACTION AUX PANDÉMIES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS TOUCHANT LA SANTÉ PUBLIQUE

[Note présentée par l'Association du transport aérien international (IATA)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'IATA reconnaît l'excellent travail entrepris par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour réagir aux événements touchant la santé publique à l'échelle internationale, comme les pandémies. L'IATA reconnaît aussi l'importance de l'aviation internationale dans ces événements, non seulement comme moyen possible d'accélérer la propagation des maladies infectieuses d'un pays à l'autre, mais aussi comme moyen de réagir aux épidémies en permettant l'accès de l'expertise médicale spécialisée aux zones touchées, en facilitant l'envoi d'échantillons de laboratoire pour analyse et en maintenant les échanges et le commerce essentiels au soutien de l'économie dans les régions touchées.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) réaffirmer l'importance d'une approche cohérente de partenariat entre toutes les parties prenantes en vue d'assurer la préparation et la réaction aux pandémies et aux urgences de santé publique ;
- b) prier instamment tous les États d'adhérer aux orientations de l'OMS lors d'éclousions de maladies touchant la santé publique, conformément au Règlement sanitaire international et, en particulier, d'éviter de prendre des décisions unilatérales en matière de contrôle des frontières, d'exigences de filtrage et d'exigences de vaccination ou autres mesures de restriction des voyages non alignées sur les orientations de l'OMS ;
- c) demander que le Conseil poursuive son travail en collaboration avec le Forum économique mondial (WEF) et d'autres intervenants internationaux en vue de mettre au point « l'accélérateur de préparation aux épidémies » pour faciliter une réponse coordonnée aux épidémies d'envergure internationale ;
- d) demander que le Conseil développe davantage le projet d'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques : Sécurité et Sûreté et facilitation
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet
<i>Références :</i>	Règlement sanitaire international de l'OMS (2005 et mises à jour)

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par l'IATA.

1. INTRODUCTION

1.1 L'IATA reconnaît l'importance d'une réponse efficace et appropriée aux grands événements de santé publique, notamment les pandémies, ainsi que les relations importantes qui existent entre ces événements et le transport international. Elle reconnaît aussi le rôle critique de l'OMS et d'autres agences de santé à vocation internationale, par exemple les centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO) dans la réponse aux épidémies et autres grands événements de santé publique.

1.2 L'IATA est un acteur non étatique au sein de l'OMS et à ce titre, elle a un plan de travail accepté par l'OMS, dont l'actuelle version est valide jusqu'à la fin de 2020.

1.3 L'IATA estime qu'il est crucial que les États suivent les orientations de l'OMS et d'autres agences de santé compétentes lorsqu'ils réagissent à des épidémies ou à d'autres événements majeurs de santé publique. En particulier, l'IATA croit que les décisions unilatérales prises par les États concernant des contrôles frontaliers, des exigences d'entrée et de sortie et d'autres mesures qui entravent les mouvements des passagers et des biens sont susceptibles de compromettre la capacité des pays de répondre aux épidémies, par exemple en empêchant l'arrivée d'experts en santé ou le transport de spécimens biologiques.

1.4 L'IATA a soutenu depuis ses débuts le projet d'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA) et a salué le leadership de l'OACI dans cette initiative. Il s'agit là d'une collaboration multilatérale visant à promouvoir la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus et il faudra un soutien constant pour progresser davantage.

2. RÉACTION AUX ÉPIDÉMIES

2.1 L'OMS publie et administre le Règlement sanitaire international (RSI).

2.2 Les événements de santé publique d'envergure internationale sont surveillés et gérés par l'OMS en étroite liaison avec d'autres autorités sanitaires et d'autres organisations internationales.

2.3 Les voyages aériens peuvent jouer un rôle dans la propagation des maladies d'une région à l'autre. Mais ils peuvent aussi jouer un rôle essentiel dans la réaction aux épidémies en facilitant la fourniture d'expertise médicale aux régions touchées, en permettant le transport de vaccins, de médicaments, de réactifs et d'échantillons de laboratoire pour analyse, et en maintenant le commerce et les échanges dans les régions touchées, assurant la fondation économique nécessaire à la gestion de la crise.

2.4 Les événements de santé publique, y compris les pandémies, peuvent causer des perturbations massives au commerce et au transport aérien. Les urgences passées, comme le SRAS et l'Ebola, ont démontré les impacts économiques majeurs sur les pays touchés, qui peuvent se révéler disproportionnés par rapport au risque associé à l'épidémie elle-même.

2.5 L'OACI collabore déjà étroitement avec l'OMS et l'IATA, et avec d'autres organisations internationales comme le WEF et le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC), pour la planification et la réponse aux événements importants de santé publique.

2.6 Bien que les réactions aux épidémies passées aient été caractérisées par des partenariats novateurs parmi les entreprises et la société civile pour ajouter à l'intervention officielle, les efforts en ce sens ont généralement été ponctuels, se limitant aux partenaires traditionnels, et généralement déployés seulement après que l'épidémie ait évolué substantiellement. La coopération a aussi été généralement freinée par l'incertitude concernant la communication et la coordination.

2.7 Reconnaissant qu'une coopération public-privé fiable est essentielle à une réponse mondiale efficace aux urgences de santé publique, le WEF s'est fait le champion du développement d'un « accélérateur de préparation aux épidémies » visant à créer une plateforme commune pour la collaboration dans plusieurs domaines clés, dont les communications, la chaîne d'approvisionnement et de logistique, le partage et l'analyse de données et d'autres aspects juridiques et réglementaires connexes.